

# Procès-Verbal n° 03/2024

## Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2024

Le 10 avril 2024,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Etaient présents ou représentés : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER

Absent(es) excuse (es) : Laurence LEUILLIER, Jean-Michel JACQUES

Secrétaire de séance : Pascale VULIN

*Le procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2024 est adopté à l'unanimité.*

### ORDRE DU JOUR

#### ⇒ Délibérations

- Approbation du compte administratif 2023
- Approbation du compte de gestion 2023
- Affectation des résultats 2023
- Vote du budget 2024

ONF : programme d'action 2024

- Vote des taux d'imposition 2024

- Fongibilité asymétrique des crédits M57

- Rénovation de la route de la grange : Demande de subvention

- Construction de la grotte du diable : Demande de subvention

- Désignation d'un membre de la commission scolaire et de l'entente le Sappey/Vovray en Bornes

#### ⇒ Questions diverses

### DELIBERATIONS

*Les délibérations sont votées favorable à l'unanimité.*

#### ⇒ Approbation du compte administratif 2023

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Pierre BAILLARD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Pierre GAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		121 833.05	126 334.32		126 334.32	121 833.05
Opérations de l'exercice	365 413.00	509 424.13	44 551.27	161 568.59	409 964.27	670 992.72
Totaux cumulés	365 413.00	631 257.18	170 885.59	161 568.59	536 298.59	792 825.77
Résultats reportés 2023		265 844.18	-9 317.00			256 527.18

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### ⇒ Approbation du compte de gestion 2023

Déclare que le compte de gestion, dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### ⇒ Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme suit :

- au compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé = 9317.00 €
- au compte 001 : « solde d'exécution reporté (déficit d'investissement) » - 9 317.00 €
- au compte 002 : « résultat de fonctionnement reporté » 256 527.18€

## ⇒ Vote du budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	801 017.92 €	801 017.92 €
Investissement	317 261.27 €	317 261.27 €

## ⇒ ONF : programme d'action 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme d'action 2024 et demande les subventions pouvant être accordées à ces travaux.

## ⇒ Vote des taux d'imposition 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les taux tels que proposés, soit pas d'augmentation :

Taxe Foncière (Bâti) :	16.75 %
Taxe Foncière (Non Bâti) :	24,09 %
Taxe d'habitation (maison secondaire)	5.79%

## ⇒ Fongibilité asymétrique des crédits M57

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de :

- 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement
- 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement

## ⇒ Rénovation de la route de la grange : Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la réalisation des travaux, autorise Monsieur le Maire à mener à bien les demandes de subventions, s'engage à utiliser les sommes éventuellement allouées pour réaliser les travaux. Le montant du devis s'élève à 27 740 € HT (33 288.00€ TTC).

## ⇒ Construction de la grotte du diable : Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la réalisation des travaux, autorise Monsieur le Maire à mener à bien les demandes de subventions, s'engage à utiliser les sommes éventuellement allouées pour réaliser les travaux. Les montants des devis s'élèvent à :

- démolition du bâtiment = 6 400.00 € HT (7 680.00 €TTC)
- relevé topographique = 1 391.22 € HT (1669.46 € TTC),
- assistance à maîtrise d'ouvrage = 23 425 € HT (28 110 €TTC)

## ⇒ Désignation d'un membre de la commission scolaire et de l'entente le Sappey/Vovray en Bornes

Vu la démission de Madame Pascale VULIN en date du 19 mars 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Jean-Pierre BAILLARD membre de la commission scolaire et de l'entente Le Sappey/Vovray en Bornes.

*Nous remercions Pascale VULIN pour tout le travail accompli lors de la mise en place de la cantine/garderie.*

## DIVERS

### \* Demande achat chemin

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des habitants de la Commune souhaitent acheter une partie de l'impasse de Chez Bolliet. Le chemin dessert de nombreuses parcelles de terrains. Celles-ci seraient alors enclavées, n'ayant pas d'autre sortie possible.

*Le conseil municipal donne un avis défavorable, et propose que les habitants concernés déplacent le chemin en question à leurs frais avant de céder à la commune le nouveau chemin.*

### \* Calendrier des prochaines manifestations

Chasse aux œufs = 13 avril 2024 / Journée de l'environnement = 20 avril 2024

### \* Parc des Jardins de la Haute-Savoie à La Balme de Sillingy

Madame Marie-Laure DESBIOLLES se propose de se rendre sur place pour constater et trouver des idées de plantations lors de la Journée de l'Environnement.

Clôture de la séance à 22 h00.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du

Le Maire

Pierre GAI



Le secrétaire de séance  
Pascale VULIN